



Prolongation de visa

Par momo2016

BONJOUR

je suis en France avec un visa court séjours je souhaite rester avec ma conjointe et notre enfant né en France et aussi continuer la formation professionnelle en ligne à laquelle je me suis inscrite et qui va durer 6 mois.

Est ce que j'ai le droit de rester en France a la fin de mon séjours qui arrive à terme le 3 Janvier 2023 en attendant la réponse de la préfecture ?

est ce que je peux avoir un visa étudiant stagiaire après l'expiration de mon visa court séjours?

Quelle est la meilleur procédure a suivre pour avoir un titre valable

MERCI

CG du forum marques de politesse

Par isernon

bonjour,

seule votre préfecture peut répondre à votre question.

à l'expiration de votre visa, vous serez en situation irrégulière.

pour une formation en ligne, pas besoin de résider en France.

votre préfecture va sans doute vous demander de rentrer dans votre pays pour demander un consulat de France un nouveau visa.

votre enfant est-il français ?

Salutations

Par momo2016

oui mon enfant est Français

Par Professeur

Bonjour,

Je suis un dans la même situation. A l'expiration de mon VLS-TS, j'ai demandé un titre de séjour Passeport Talent. Cela m'a été refusé.

Quand je me renseigne, on me fait savoir que je devrais rentrer faire la demande à partir du Consulat de France dans mon pays.

Donc je ne sais pas moi également si je peux faire recours à partir d'ici.

Cdt.

Par isernon

bonjour,

si un nouveau titre de séjour vous a été refusé, vous devez retourner dans votre pays, pour y demander un nouveau visa dans un consulat de France.

salutations

Par Professeur

Merci pour cette réponse prompte.
Mais n'est il pas possible de faire recours ici?
Cdt.